Formulaire de saisine de la Cellule signalements

### Date du signalement

### Coordonnées de l’auteur du signalement

Nom et Prénom : .............................................................................................................................

Adresse mail : ……………………………………….......................................................................

N° téléphone : ………………………………………… J’accepte d’être contacté sur ce numéro, aux horaires suivants :

\*Nom de la collectivité ou de l’établissement : ...............................................................................

### Description du signalement

J’agis en qualité de :

 Victime des faits

 Témoins des faits, dont la victime est M/Mme .......................................

Le présent signalement concerne des faits de :

 Atteinte volontaire à l’intégrité physique

 Violence

 Discrimination

 Harcèlement moral ou sexuel

 Agissements sexistes

 Menaces

 Autre acte d’intimidation

* Description chronologique des faits (préciser si les faits sont uniques ou répétés et, s’ils se sont déjà produits auparavant, sous quelle forme et à quelle fréquence) :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

* Autres démarches déjà accomplies (préciser si la situation a conduit à un arrêt de travail, une demande de reconnaissance d’accident de service, un dépôt de plainte) ou autres destinataires éventuels de ce signalement :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

* Décrire les éléments de preuve dont vous disposez ou témoignages éventuels (N.B : ne pas oublier de joindre une copie de ces éléments à votre signalement) :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

### Transmission du signalement

Le présent formulaire peut être adressé :

• Soit par mail à l’adresse dispositifdesignalement@cdg72.fr

• Soit par courrier, dans une enveloppe portant la mention « confidentiel » à l'adresse :

Cellule « signalements »

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe

3 rue Paul Beldant – 72014 Le Mans Cedex 2

### Traitement du signalement

Il sera accusé réception de la demande sans délai.

La cellule signalements examine dans les meilleurs la recevabilité du signalement.

Si le signalement n'est pas recevable, la cellule informe l'auteur du signalement des motifs de la non-recevabilité et l'oriente, le cas échéant, vers les structures compétentes ou les dispositifs adaptés.

1. Procédure d’orientation du signalement vers les services et professionnels compétents

La cellule examine le signalement reçu, ainsi que ses éventuelles pièces annexes.

Elle peut proposer un entretien à la victime. Selon les situations et les possibilités, cet entretien pourra avoir lieu dans les locaux du CDG72, dans des locaux de l'employeur, par conférence téléphonique ou audiovisuelle. L'objectif de cet entretien est d'informer la victime de ses droits, des procédures et des suites possibles, et de l'orienter vers des professionnel(le)s qui proposent un accompagnement médical, psychologique et juridique.

Dans le cas où la victime refuse un tel entretien ou si un tel entretien n’est pas nécessaire, la cellule transmet à la victime, par tous moyens appropriés, des informations concernant ses droits, les procédures et les suites possibles, ainsi que les coordonnées des professionnel(le)s susceptibles de l'accompagner.

1. Procédure d’orientation du signalement vers l’autorité territoriale

En fonction de la nature des agissements portés à sa connaissance, et avec le consentement de l’auteur de la saisine, la cellule prend attache auprès de l’autorité territoriale afin de l’informer des faits signalés.

La cellule conseille l’autorité territoriale dans ses obligations, en matière notamment de protection fonctionnelle, d’enquête interne, de discipline et de cessation des faits reprochés.

Elle s’assure du traitement du signalement par l’autorité territoriale, par l’intermédiaire d’une prise de contact avec l’agent et avec l’autorité territoriale sauf opposition formalisée de l’intéressé.

Fait à le

Nom / Prénom du déclarant

Signature du déclarant

*Les données personnelles collectées sont utilisées pour recueillir les signalements des agents qui s’estiment victimes ou des témoins d’un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d’agissements sexistes et les orienter vers les autorités compétentes en matière d’accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des*

*faits signalés.*

*Le dispositif d’alerte est mis en œuvre pour répondre aux exigences de l’article 6 quater A loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 susvisée.*

*Le traitement est confidentiel, à destination des membres du dispositif de signalement.*

*Les données transmises sont strictement proportionnées à la poursuite des finalités de l’alerte. Elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l’instruction des saisines et aux obligations légales et réglementaires.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc.) sur les données.*

*Ces droits peuvent être exercés par courrier à l’adresse suivante : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe – 3 rue Paul Beldant – 72014 Le Mans Cedex 2*